Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_19-DE

BUREAU EXECUTIF
Séance du 14/09/2026
Délibération n°05

L'an deux mille vingt-six, lundi quatorze septembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi sept du mois de septembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	18
Présents physiquement	15
Présents en visioconférence	0
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines
M. Jean-Luc LEVESQUE, Conseiller délégué Energie - Climat

Secrétaire de séance : Marie-Laure PONDARD

ACTIVITES DE PLEIN AIR INFRASTRUCTURES NAUTIQUES – FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE MISE A DISPOSITION DES SALLES ET EQUIPEMENTS DE LA BASE NAUTIQUE

Rapport de Monsieur Benoît QUELARD, Vice-président,

La présente délibération a pour objet de fixer la grille tarifaire pour la mise à disposition et la location des salles (réunion, formation, séminaire) ainsi que des équipements annexes (vestiaires et douches) au sein des bases nautiques de REDON Agglomération.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L. 2125-1 relatif au principe de rémunération pour l'occupation du domaine public ;

VU la délibération n°63_CC_2026_172 du 15 juin 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

VU le benchmark stratégique et l'analyse comparative des tarifs du marché local et régional réalisés pour l'année 2026 ;

REDON Agglomération assure la gestion directe des bases nautiques du territoire : les équipements de La Corderie et de l'Étang Aumée.

Au vu de la demande croissante d'accès et d'utilisation de ces installations par divers publics : associations du territoire (à but lucratif ou non), partenaires institutionnels, entreprises et acteurs privés pour l'organisation de réunions, formations, séminaires ou événements de team building, il est nécessaire d'élaborer une grille tarifaire dans le cadre d'une mise à disposition de ces équipements et la location des salles ainsi que des équipements annexes (vestiaires et douches).

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_19-DE

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Espaces & Prestations	Format	Assos de la Compétence (Non lucratif)	Assos du Territoire (Lucratif / Stages)	Séminaires / Team Building (Commercial)
Grande Salle de la Corderie (Max 60 pax)	1/2 Journée	Gratuit	90 €	160 €
Grande Salle de la Corderie (Max 60 pax)	Journée	Gratuit	150 €	270 €
Petite Salle de la Corderie (Max 15 pax)	1/2 Journée	Gratuit	40 €	75 €
Petite Salle de la Corderie (Max 15 pax)	Journée	Gratuit	70 €	120 €
Salle de l'Étang Aumée (Max 25 pax)	1/2 Journée	Gratuit	45 €	85 €
Salle de l'Étang Aumée (Max 25 pax)	Journée	Gratuit	80 €	140 €
Forfait Vestiaires & Douches	Par créneau	Gratuit	30 €	50 €

CONSIDERANT la nécessité d'établir une tarification claire, cohérente et équitable qui distingue la nature de l'occupant ainsi que le format d'utilisation (demi-journée ou journée) ;

CONSIDERANT les orientations du benchmark stratégique préconisant une approche d'équilibre et de juste prix visant à couvrir les charges réelles de fonctionnement (fluides, eau chaud, électricité, entretien) tout en préservant l'attractivité et le soutien au tissu associatif d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la nécessité de valoriser l'accès autonome aux vestiaires et douches par un forfait dédié permettant d'amortir les coûts d'entretien et d'usage des fluides ;

Sur ce rapport, le Bureau Exécutif décide :

- **d'approuver la grille tarifaire pour la mise à disposition des salles et équipements des bases nautiques de REDON Agglomération, telle que présentée ci-dessus ;**
- **d'approuver que ces tarifs prendront effet à compter du 1er octobre 2026 et seront publiés sur le site internet de REDON Agglomération ainsi qu'affichés dans les établissements concernés ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document ou convention afférent à l'application de cette décision.**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260914-BEX_2026_19-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 15 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 14/09/2026

Le Secrétaire de séance,
Marie-Laure PONDARD

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34